

AGRIVOLTAÏSME

Date : Mardi 16/12/2025

9h à 12h15 : Conception d'un projet agriPV, dimension technique et économique

13h45 à 17h : Réglementation et zoom sur des offres de marché

Durée : 6 heures 30 minutes

Objectifs professionnels : Maîtriser les fondamentaux pour la mise en place d'un projet agrivoltaïque

Pré-requis : Aucun

Public concerné : Collectivités locales, chambres d'agriculture, aménageurs, développeurs, agriculteurs...



Format > A distance, en classe virtuelle (salle Zoom premium)

Formateur et référent pédagogique : Sébastien Decotegnie, Ingénieur / Responsable Formation

Le support de cours et un document de Foire A Questions (FAQ) seront transmis à l'issue de la formation. La FAQ reprendra les questions et réponses traitées pendant la formation

Matin

1- Introduction par Christian Dupraz, Directeur de recherche honoraire INRAE en Agrivoltaïsme et Agroforesterie, Inventeur de l'agrivoltaïsme (30 minutes) :

- Un marché naissant et encadré
- Objectifs gouvernementaux et taille du marché français
- Enjeux institutionnels (proposition de loi Lecamp) et perspectives

2- En co-intervention par les ingénieurs du BET TECSOL et d'un BET agronome (Acte Agri +) (1h45) :

- Revue des solutions existantes par type d'agriculture (élevage, culture)
- Structures recevant les panneaux photovoltaïques, schémas de fonctionnement, bilans énergétiques
- Modes de valorisation (vente totale, autoconsommation), dispositifs de soutien, chiffrage estimatif (CAPEX et OPEX), bilans économiques
- Cas pratiques, points de vigilance

Pause (30 minutes)

- Déploiement et exploitation d'un projet agrivoltaïque
- Accès au foncier, partage de la valeur
- Projet agricole prioritaire (indicateur, zone témoin, suivi)
- Cas pratiques, points de vigilance

Suivi: l'exemple d'un service proposé par une chambre d'agriculture (30 minutes)

Après-midi

4- Cadre juridique, dernières évolutions et perspectives - par le cabinet Gossement Avocats (1h45)

- Revue des textes législatifs et réglementaires clés (décret n°2024-318 du 8 avril 2024, instruction ministérielle du 18 février 2025...)
- Présentation du cadre juridique des installations agrivoltaïques
- Présentation du cadre juridique des installations «agricOMPATIBLES»
- Impact sur le contenu des demandes de permis de construire
- Montage contractuel
- Enjeux de contrôle et de sanction

Pause (30 minutes)

5- Atelier de présentation d'offres de marché (1h)

« Un déVELOPPEUR, UN PROJET » : présentation de la solution PV mise en œuvre, de l'engagement agronomique, du CAPEX, du partage de valeur, des réponses aux enjeux rencontrés

Axa Climate (en cours de confirmation) : présentation du logiciel SaaS Altitude, outil de modélisation du risque climatique

Animation par Jean-Louis Busquet, rédacteur en chef du magazine Plein Soleil

Inscriptions sur : tecsol.odoo.com/event

Conditions : 250 € HT par participant

Les formations Tecsol sont dispensées par les ingénieurs du bureau d'études, ce qui garantit l'apport d'une grande expertise et expérience, en plus de la dimension pédagogique du contenu présenté.

Pour tout besoin spécifique ou renseignement complémentaire, merci de nous contacter à formation@tecsol.fr et 04 68 68 16 50

Organisme de formation n° 91660077166

Tecsol SAS - 105, avenue Alfred Kastler, BP 51008, 66101 PERPIGNAN Cedex. Tel : 04 68 68 16 40. SIRET 324 938 786 00047